

La Chronique de l'Oppidum

Journal d'information trimestriel de l'A.S.C.O.T. - Numéro 82 SEPTEMBRE 2011.
ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT -
- Directeur de publication : Y. Anglaret - Dépôt légal : 3^{ième} trim. 2011

Quel avenir pour le passé de Trémonteix ?

« Le passé amène l'avenir » (Victor Hugo)

Dans le dernier numéro de la « Chronique », l'ASCOT faisait part de son inquiétude concernant l'avenir du site archéologique exceptionnel que constitue Trémonteix. *

C'est pourquoi, face à l'immobilisme qui semblait prévaloir pour son devenir, l'aménageur réclamant une compensation financière pour modifier l'aménagement du secteur concerné (seulement 600 m² sur les 20 hectares de la ZAC !), l'ASCOT, a décidé d'**en appeler directement à M. le Ministre de la Culture et de la Communication** par un courrier en date du 27 juillet 2011.

La Fédération Patrimoine-Environnement, convaincue que ce site devait absolument être sauvegardé et valorisé nous a apporté son soutien auprès du Ministère.

Dans notre lettre, nous insistions sur l'exceptionnel état de conservation des structures bâties, notamment les deux temples (*fana*) et les bassins vinicoles. Nous indiquions que les moyens mis en œuvre n'avaient pas paru à la hauteur de l'enjeu ni permis d'étudier dans des conditions optimales ces vestiges exceptionnels et que nous dénoncerions toute décision qui conduirait à la destruction de vestiges aussi importants pour la connaissance du passé antique de Clermont.

Enfin, nous demandions que l'Etat dégage les financements nécessaires permettant d'en assurer la conservation et de poursuivre les fouilles sur la zone du sanctuaire.

Dans cette perspective, il nous paraît indispensable que l'aménageur et les représentants de l'Etat se réunissent au plus vite pour définir de quelle façon seront sauvegardées ces constructions remarquables et envisager la programmation de fouilles complémentaires.

La mise en valeur et l'intégration de cette zone archéologique dans le périmètre de La ZAC de Trémonteix (Zone d'Aménagement Concerté) classée HQE (Haute Qualité Environnementale) pourrait donner un caractère unique à l'ensemble et un exemple sur le plan national dans la préservation des vestiges de notre histoire.

En attendant la décision sur le devenir du site, espérons, en tout cas, que nos élus locaux soutiendront notre démarche et ne prendront pas exemple sur leurs lointains prédécesseurs qui n'hésitèrent pas à faire démolir la maison natale du plus illustre natif de Clermont, Blaise Pascal ; et, dans cette optique, nous citerons Victor Hugo ; puisse cet écrit inspirer nos élus pour le présent (et l'avenir!) : « *Il n'est pas possible que Paris, la ville de l'avenir, renonce à la preuve vivante qu'elle a été la ville du passé. Le passé amène l'avenir. Les Arènes sont l'antique marque de la grande ville. Elles sont un monument unique. Le conseil municipal qui les détruirait se détruirait en quelque sorte lui-même. Conservez les arènes de Lutèce. Conservez-les à tout prix. Vous ferez une action utile, et, ce qui vaut mieux, vous donnerez un grand exemple.* » (lettre à M. le Président du conseil municipal de Paris, 27 juillet 1883).

* Pour information, les découvertes de Trémonteix ont, enfin, été répercutées dans un journal national spécialisé – « L'archéologue » n° 115 août-septembre 2011 – sous la forme d'un article de Kristell Chuniaud.

Pour cause d'éditorial plus « dense », nous regrettons de ne pouvoir vous gratifier de la traditionnelle note d'humour de notre ami Fournerix !



Association pour la
Sauvegarde des
Côtes de Clermont
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

Site internet :
www.gergovie.fr
e-mail :
ascot@gergovie.fr

SOMMAIRE

Editorial.....	1
Révision simplifiée PLU	2
Enquête publique SCoT.....	2
L'habitat gallo-romain et l'occupation laténienne de la zone basse.....	3 à 6
Approche sur l'origine des cabanes en pierres sèches ou « tchabanes » des côtes..	7 à 9
Brèves.....	9
Journées du Patrimoine...	10

Révision simplifiée n° 2 du P.L.U. de la commune de Nohanent (suite)

A l'issue de l'enquête publique clôturée le 30 mai 2011, le Commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées (datés du 10 juin 2011) avec « avis favorable » à M. le Maire de Nohanent.

Par délibération du 17 juin 2011, le conseil municipal a décidé d'approuver la révision simplifiée n° 2 du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). L'extrait n° 2011.60 du registre des délibérations, relatif à la délibération susvisée, porte les mentions : - Reçu en préfecture : le « 30/06/2011 » ; - Publié ou Notifié : « le 9 JUIL 2011 ».

L'avis correspondant a été publié dans les annonces légales et administratives du journal « La Montagne » du mercredi 13 juillet 2011.

L'ASCOT envisage de déposer une « requête en annulation » devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, pour lequel elle dispose d'un délai réglementaire de deux mois à compter de la publication de l'avis dans les annonces légales et administratives.

En effet, cette délibération ne respecte pas la réglementation étant donné que la création d'une zone pour la production d'énergie solaire (AU_s) est incompatible avec le Schéma Directeur de l'agglomération clermontoise actuellement applicable – classant l'ensemble des Côtes de Clermont en « *espace naturel de proximité* » – suivant l'avis défavorable émis par les services de l'État (D.D.T.).

Il est à noter que cette délibération est également, en totale contradiction avec les orientations du projet de SCoT qui confirme la vocation d'« *espaces à enjeux paysager, écologiques et récréatifs* » pour le site des Côtes et propose un « *pôle à potentiel touristique ou récréatif à renforcer* » à l'emplacement de l'ancienne carrière.

Enquête publique du projet de SCoT

L'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, prescrite par arrêté du 9 mai 2011 de M. le Président du Grand Clermont, a eu lieu du 6 juin au 8 juillet 2011. Elle a été conduite par une commission d'enquête de cinq membres.

L'ASCOT a remis un courrier de 12 pages (+ 6 documents annexés) au président de la commission d'enquête, avec qui elle a eu un entretien, lors de sa permanence du 8 juillet au siège de Clermont communauté. Dans ce courrier, nous avons développé les arguments justifiant nos demandes récapitulées ci-après (cf. « Chronique » n° 80 de Mars 2011) :

- ◆ Que la totalité du site des Côtes soit définie dans les orientations du SCoT du Grand Clermont comme « *coeur de nature d'intérêt écologique majeur* », son territoire constituant un ensemble indivisible
- ◆ Que le plateau des Côtes et le puy de Var bénéficient, au même titre que le puy de Chanturgue, de l'orientation « *panorama et point de vue majeurs à pérenniser* », chaque entité devant être inscrite sur la carte correspondante : « *Protéger, restaurer et valoriser le patrimoine* ».
- ◆ Que les limites d'urbanisation soient mieux précisées sur le pourtour du site des Côtes en définissant pour chaque commune, et en particulier Durtol, les adaptations possibles des documents d'urbanisme (P.O.S. ou P.L.U.).
- ◆ Que soit prévu le développement du pastoralisme et que soit retenue l'orientation « *zone de prairie à maintenir* ».
- ◆ Que soit retenu pour le site des Côtes, n'ayant fait l'objet d'aucune valorisation de son patrimoine archéologique, l'orientation « *pôle touristique complémentaire à valoriser* » afin de respecter les orientations générales du DOG stipulant la complémentarité et la mise en réseau des différents sites archéologiques.

La commission d'enquête souhaitant, à partir de nos propositions, visiter le site en présence de l'ASCOT, Jean-Louis Amblard, Jean-Claude et Philippe Gras ont ainsi accompagné deux des commissaires enquêteurs ainsi que M. Prouhèze du Grand Clermont, le mardi 2 août après-midi.

Des entretiens et des échanges que nous avons eu dans le cadre de cette visite, il ressort que les commissaires enquêteurs ont reconnu que le site des Côtes présentait, dans son ensemble, une remarquable qualité patrimoniale, étant notamment séduits par les panoramas ; que du fait de sa proximité avec l'agglomération, il mériterait d'être mieux valorisé qu'il ne l'était actuellement.

Le rapport de la commission d'enquête ne devrait pas être disponible avant fin septembre.

◆ **Périodes d'occupation de la plaine de la Reine (ou plaine sud)**

Les prospections et sondages archéologiques de P. Eychart dans la plaine sud – celle-ci étant alors cultivée – lui ont permis de ramasser un important mobilier datant du Néolithique au gallo-romain (silex taillés, fragments de hache et de meule en arkose, tessons de céramiques...).

◆ **La partie habitée d'un vicus (agglomération secondaire)**

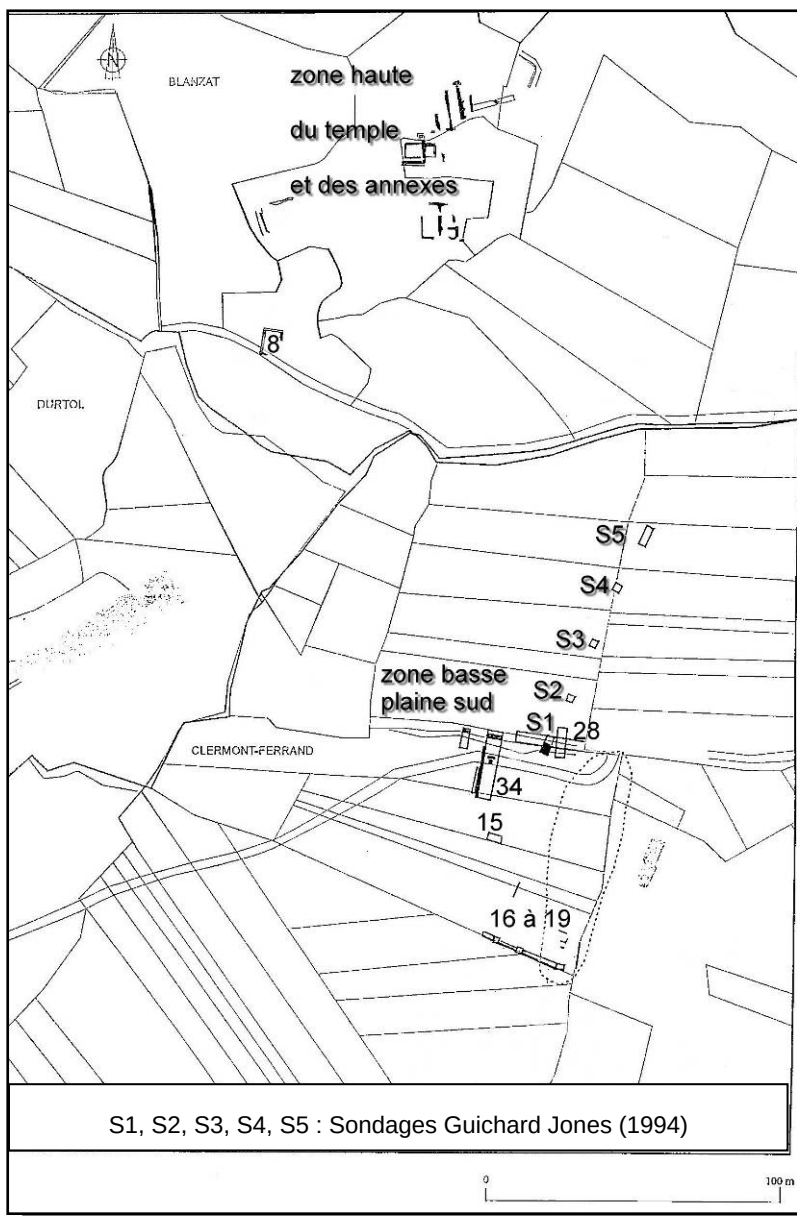
A l'extrémité Est de la plaine de la Reine, vers sa limite avec la plaine de la Mouchette, P. Eychart mit en évidence, essentiellement entre 1961 et 1964, les structures d'un habitat gallo-romain organisé selon une trame urbaine et qui recouvraient une occupation laténienne. Une petite intervention (5 sondages d'une superficie totale de 32 m²) de V. Guichard et S. Jones (ARAFA - 1994), ainsi que le travail de synthèse – effectué dans le cadre du Projet Collectif de Recherche « L'atlas d'Augustonemetum » – de P. Vallat (2006), ont, en grande partie, confirmé les conclusions de P. Eychart.

Cette partie de l'*oppidum* est appelée « zone basse » ou « quartier artisanal » par opposition à la « zone haute » (secteur du *fanum*) – sans doute réservée principalement aux activités publiques et cultuelles – duquel elle est distante d'environ 200 m. Ce secteur de la plaine sud était, en effet, propice à une occupation durable : elle est abritée des vents dominants (nord et ouest) ; elle est abondamment pourvue d'eau, les ruisseaux des Guelles et des Sagotiers y prenant leurs sources.

◆ **Configuration archéologique**

Contrairement à la zone haute, caractérisée par un sol fortement érodé qui n'a conservé que très rarement ses strates d'occupation, l'épaisseur de terre (environ 1 m jusqu'au rocher basaltique), que l'on trouve dans la plaine sud, a permis une meilleure conservation des vestiges archéologiques, essentiellement gallo-romains. Selon V. Guichard et S. Jones « *Les cinq sondages ouverts (...) ont révélé une stratigraphie puissante et complexe.* » (ARAFA – 1994, p. 44).

Néanmoins, alors que les vestiges de quelques bâtiments antiques situés sur la « zone haute » sont toujours visibles en élévation – ayant été, en quelque sorte, préservés par les tas d'épierreage – les secteurs fouillés dans la « zone basse » ont été remblayés et les vestiges archéologiques ne sont donc plus visibles.



Plan de localisation des fouilles et sondages
Eychart et Guichard Jones

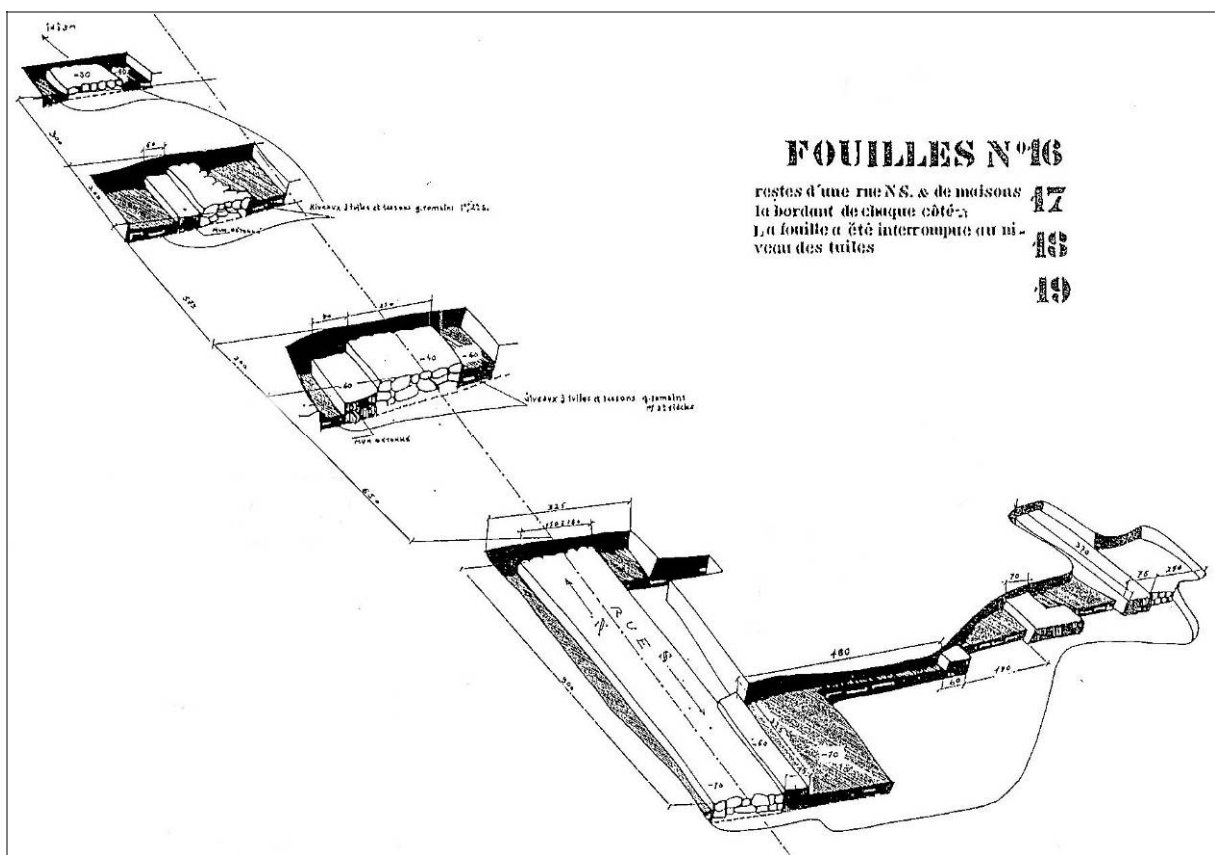
(D'après carte Vallat 2006)

◆ Une trame urbaine : des rues et des bâtiments

Lors de ses fouilles ou sondages archéologiques, effectués près du ruisseau des Sagotiers, P. Eychart découvrit des tronçons de quatre rues, le long desquelles il put repérer partiellement les vestiges d'une dizaine de bâtiments gallo-romains. Des toitures de tuiles devaient recouvrir la plupart de ces constructions. Quant aux parois, reposant sur des solins de pierres, elles étaient construites en clayonnages de bois et de torchis comme l'attestent les restes de glaise et de sable rouge retrouvés autour des murs mis au jour.

Les rues sont orientées approximativement Est-Ouest et construites en blocage de pierrailles sur une épaisseur de 0,70 à 1 m. Deux d'entre elles suivent encore la limite cadastrale !

- **Les deux premières voies**, dallées, distantes de 12 m l'une de l'autre, furent repérées sur seulement quelques mètres de long (sondage 15). Malgré la modestie de la surface dégagée, le mobilier, daté des I^{er} et II^e siècles après J.-C., n'est pas négligeable : monnaie (as d'Adrien), pions de jeu, épingles à cheveux, tessons de céramiques sigillées de Lezoux.
- **Une autre rue, sinueuse**, large en moyenne d'1,70 m, a été reconnue (fouille 16, sondages 17, 18 et 19) sur une longueur d'environ 30 m.



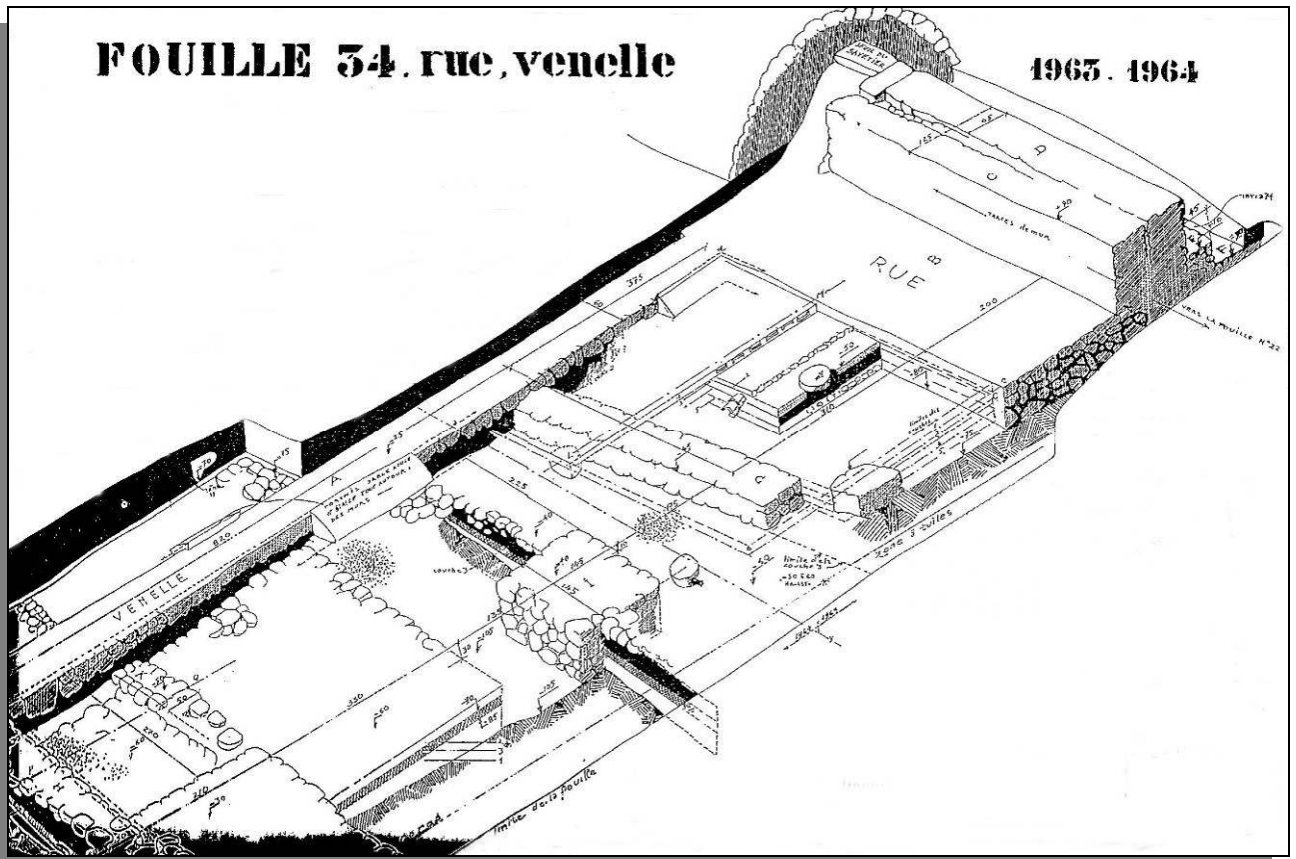
- **La rue la mieux mise en évidence, rectiligne** et large d'environ 2 m, a été repérée, sur environ 70 m de long, par sondages et coupes d'un long pierrier (fouilles 28, 34 et sondage de l'ARAFa) où P. Eychart recueillit, dans un premier temps, des indices d'occupation antique : « ...près du ruisseau des Sagotiers, se remarquait un très long pierrier truffé, par endroits, de fragments de tuiles romaines. » (Eychart – 1987, p. 62). Ce pierrier recouvrait deux murs gallo-romains accolés de même alignement, le long desquels il reconnut une rue. Sur ce secteur prometteur, P. Eychart choisit d'élargir ses « fenêtres archéologiques ». La fouille 34 s'étala sur deux ans (1963 et 1964) et lui permit d'émettre l'hypothèse d'un quartier artisanal gallo-romain.

◆ Des échoppes et ateliers d'artisans ? (la fouille 34)

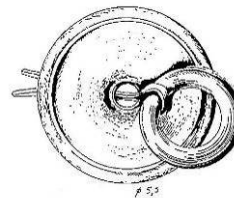
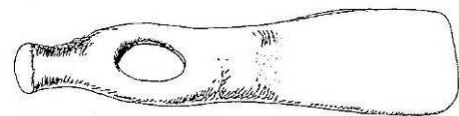
La fouille s'effectua sur une superficie de 15,20 m x 7,50 m (114 m²), perpendiculairement à la rue. P. Eychart mit en évidence deux secteurs d'habitations dont les différents niveaux archéologiques dataient principalement du Haut-Empire (fin du I^{er} siècle avant J.-C., I^{er} et II^e siècles après J.-C.), mais aussi de La Tène.

FOUILLE 34. rue, venelle

1963 - 1964



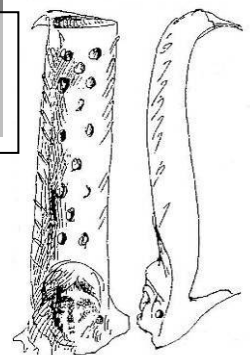
- ✓ Une échoppe de savetier ? Au nord des deux murs accolés, P. Eychart dégagait un seuil devant conduire dans un bâtiment qu'il appela « échoppe de savetier », à cause de la découverte conjointe d'un petit marteau et de plusieurs clous de « galoche » (il trouva aussi une pointe à tracer ainsi que la poignée en bronze d'un meuble). Il mit également au jour d'autres clous qui étaient coincés entre les pierres constituant le sol de la rue. S. Jones et V. Guichard en trouvèrent également plusieurs dizaines dans leur sondage effectué à proximité de la fouille 28.



Marteau de savetier
Poignée en bronze

- ✓ Un atelier de tabletterie : Dans une couche datant du I^{er} siècle après J.-C., P. Eychart découvrit des traces de tabletterie, une activité artisanale basée sur le travail de la corne, de l'os et des bois de cervidés. Il s'agissait, notamment, de trois objets en os (sans doute une épingle et deux objets de parure) et d'un bois de jeune cerf. Un poids en plomb (semis romain), ainsi qu'une anse de céramique émaillée comportant un décor de tête féminine, furent également découverts à proximité.

Anse de céramique
émaillée
Poids en plomb



- ✓ Un atelier de forgeron ? Sur un autre secteur de la fouille, P. Eychart mit en évidence, dans une couche archéologique perturbée, deux constructions « parallélépipédiques », – qui, selon cet auteur, « devait dépendre d'un artisanat exigeant un sol renforcé pour la frappe ou la pression » (Eychart – 1969, p. 302) – ainsi qu'un mobilier datant des I^{er} au III^e siècle après J.-C. P. Eychart découvrit également des traces de cendre et des déchets ferreux. Ceci pourrait correspondre à un travail de forge.

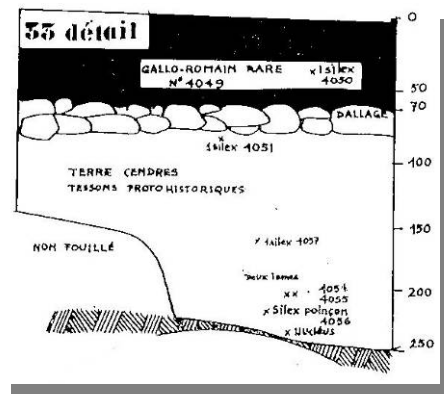
◆ Une nécropole ?

A environ 400 m de l'habitat gallo-romain (angle de la rue de Blanzat et du chemin des Militaires), un indice sérieux d'une possible nécropole – une sépulture par incinération – fut mise en évidence, par P. Eychart, sous la forme d'une urne funéraire brisée (céramique datant vraisemblablement du I^{er} siècle après J.-C.), de cendres et d'ossements humains. Ce dernier ne put, malheureusement, aller plus avant dans la fouille de ce secteur à tendance palustre.

D'autre part, on peut supposer qu'une des entrées principales de l'*oppidum* se situait sur l'actuel chemin des Militaires, qui marque l'aboutissement de deux importantes voies d'accès au plateau. Or, dans le monde antique, on établissait les nécropoles à l'extérieur des agglomérations urbaines mais le long des voies y accédant...

◆ Un accès antique à la source des Sagotiers ?

A une centaine de mètres à l'Est de la fouille 28 (sondage 33), P. Eychart a découvert une « zone dallée (qui) semble continuer et se diriger vers la vallée vers les sources entre la Mouchette et les Côtes » (cahier de fouille n° 5) et dont la datation est contemporaine ou antérieure à l'époque gallo-romaine « Au-dessus du dallage... gallo-romain rare » / « au-dessous du dallage : silex et tessons non tournés, cendre » (idem).

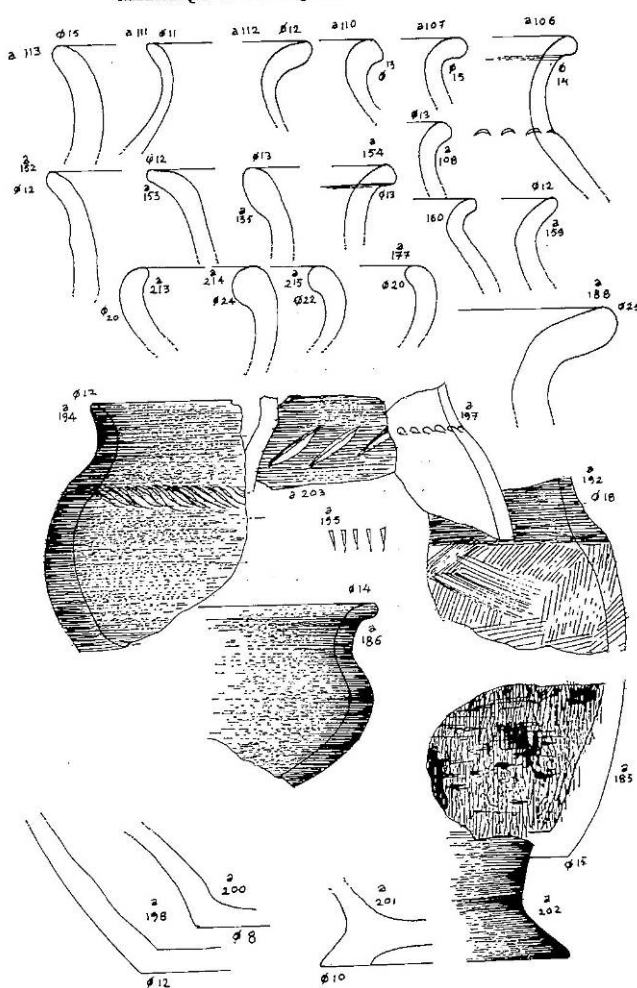


◆ Une occupation laténienne

L'occupation laténienne était présente sur l'ensemble de la surface dégagée d'un des deux secteurs de la fouille 34. Parmi le mobilier recueilli, il faut citer deux monnaies arvernes (en bronze) ainsi qu'une quantité importante de céramique – de mêmes faciès que celles qu'il mit au jour sur des sites périphériques au plateau des Côtes : rue des Côtes fleuries, rue Descartes et chemin des Fournières – qu'il attribua, selon les critères de l'époque, à La Tène IV (première moitié du I^{er} siècle avant J.-C.). Pour les archéologues actuels, la datation du mobilier serait, cependant, « plus différenciée » : « Une couche de La Tène a livré une grande quantité de céramique, peut-être chronologiquement plus différenciée que ne le dit l'auteur, s'il s'y mêle effectivement des faciès des Côtes Fleuries (fin du I^{er} âge du Fer / La Tène ancienne) et de la rue Descartes (La Tène D1)... » (C.A.G. 63/2, p. 39).

Conscients de l'importance des Côtes de Clermont (notamment de la plaine sud) pour cette période, V. Guichard et S. Jones, à l'issue de leur campagne de sondages, concluaient : « Le mobilier publié par Paul Eychart montre que l'occupation laténienne couvre au moins l'ensemble des III^e et II^e s. avant J.-C. Le fait qu'il s'agisse de la seule installation de hauteur de cette époque actuellement repérée en Basse-Auvergne suffit à justifier la poursuite de sa reconnaissance. » (ARAFA – 1994, p. 39). Ils écrivaient, encore, qu'un des intérêts de la poursuite des recherches serait de préciser « ...l'ampleur de l'occupation au I^{er} s. avant J.-C... » (idem).

CERAMIQUES CELTIQUES DE LA FOUILLE 34



Approche sur l'origine des cabanes en pierres sèches ou « tchabanes » des Côtes de Clermont, avec exemple de la « tchabane percée » de la plaine sud

Dans sa forme primitive, la maçonnerie est presque aussi ancienne que l'homme. Celui des Cavernes empilait des pierres à l'entrée de son abri dans un but de protection. Plus tard, à l'âge de la pierre polie (Néolithique), apparaissent les notions d'équilibre quand s'élèveront les menhirs, les dolmens et les cromlechs en pierres massives.

◆ *Méthode de construction et dimensions des « tchabanes »*

La structure des cabanes des Côtes de Clermont est très sommaire. Les matériaux de construction en pierres sèches ont été extraits du toit de la formation basaltique du site, par l'« arrachage » des dalles superficielles des orgues hexagonales qui caractérisent cette roche. Elles ont une épaisseur de quelques centimètres mais leur état de surface est très aléatoire.

Malgré tout, la construction des cabanes est relativement simple par un empilage judicieux, en élévation, de celles-ci. Les plus grandes d'entre elles ont servi à la réalisation de la couverture par un appareillage en voûte. Cette technique a été « inventée » par les assyriens. Les étrusques en ont hérité et l'ont transmise aux romains mais aussi aux gaulois. Aux Côtes, la construction des cabanes est très rustique.

Les dimensions intérieures sont réduites : 1,60 m x 2,40 m ou diamètre d'1,80 m etc... La hauteur intérieure est de 1,60 m selon P.-F. Fournier, mais elle n'est plus contrôlable. Les dimensions de l'ouverture sont très faibles avec une largeur variant de 0,40 m à 0,60 m pour une hauteur maximale de 1 m. L'épaisseur des murs, qui comportent deux parements structurés avec un empierrement intermédiaire anarchique, varie de 1,60 m à 2,40 m.

La mise en oeuvre de la voûte sommitale correspond bien aux techniques anciennes où le tiers de la dalle placée en encorbellement est équilibré par les deux tiers restant de celle-ci qui sont placés en appui avec, au-dessus, une masse de garnissage suffisante pour en assurer le lest.

On déplore que l'étude actuelle de ces ouvrages soit rendue difficile (voire impossible) parce que les soldats du 92^{ème} RI ont fait du site des Côtes leur lieu d'entraînement favori dans les années 50/60.

◆ *Utilisation(s) et fonction(s) des « tchabanes »*

P. Eychart avait dénombré environ 60 cabanes. Aucune n'a résisté. Quelle était l'utilisation de ces modestes édifices ?

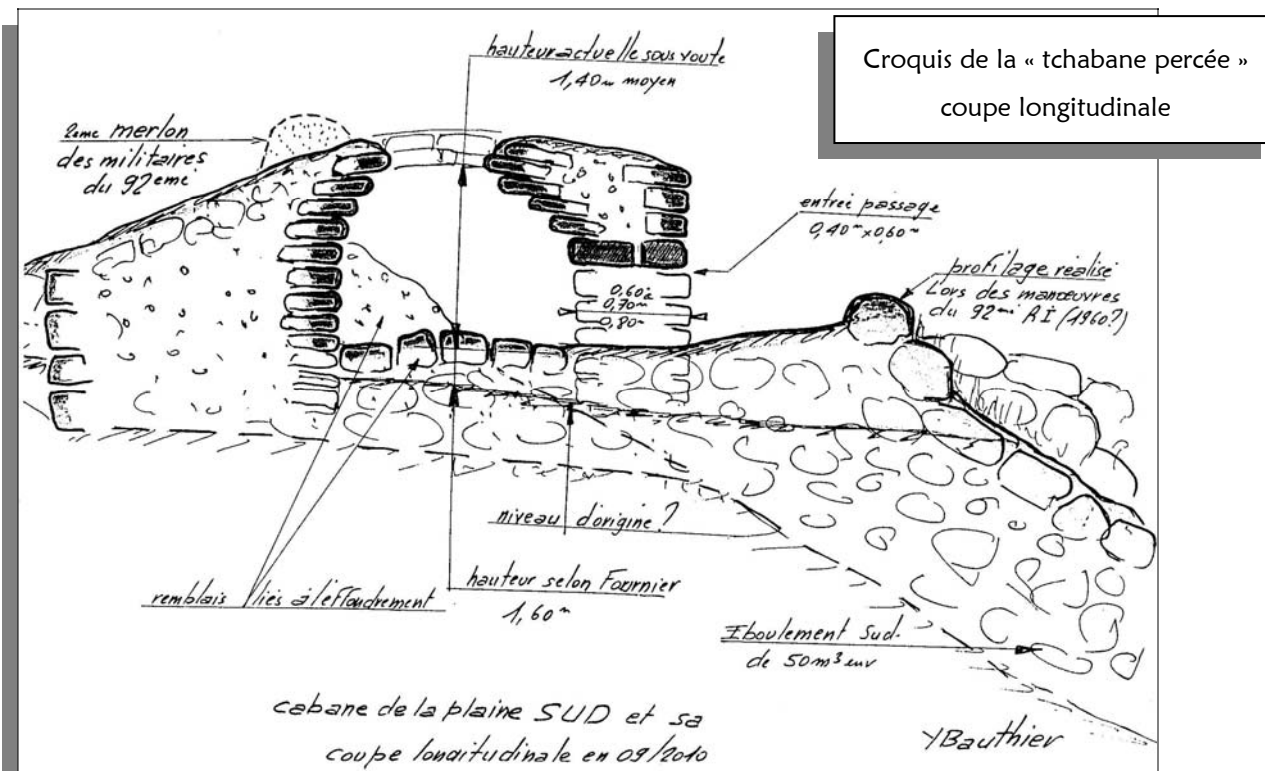
Les plus anciennes avaient-elles une fonction défensive à l'époque de Jules César, ou avant, ou après lorsque les barbares ont envahi la région ? Pourquoi n'auraient-elles pas été des « guérites de surveillance » ? Ainsi, M. Busset a attribué, en 1933, une fonction uniquement défensive, à l'époque gauloise, aux cabanes des Côtes. Négligeons la période protohistorique, aucun texte ne la concerne. Quelques érudits avancent que les plus petites d'entre elles auraient pu être de modestes monuments funéraires abritant les restes des ancêtres !

En réalité, les recherches historiques et archéologiques les plus pertinentes permettent d'affirmer que la plupart d'entre elles ont eu une fonction liée à l'agropastoralisme ou à la culture de la vigne. Certains chercheurs attestent que leur utilisation a pu évoluer dans le temps. Cependant, aux Côtes de Clermont, le positionnement en bord de falaise, de certaines d'entre elles, demande réflexion. Doit-on s'orienter vers une utilisation liée à l'observation, donc à la surveillance, c'est-à-dire à une fonction défensive. En effet, on se situe à proximité des « remparts » découverts par M. Busset et P. Eychart.

De toute évidence, il est utile de consulter les plans cadastraux établis vers 1830 (cadastre Napoléon), certaines cabanes pouvant être positionnées. En effet, à partir de la première moitié du XIX^e siècle, en application de la loi votée en 1793, les anciens biens communaux ont pu être lotis aux particuliers, donc morcelés. Les nouveaux exploitants ont épierré leur parcelle, en empilant les matériaux extraits au droit des limites séparatives et des voies de desserte. Ils ont pu, ainsi, y incorporer tous les abris utiles dont les caractéristiques correspondent à certaines cabanes actuellement effondrées mais parfaitement localisables. On a tout loisir d'observer ce type d'aménagement dans certains enclos du village de Nadaillat (montagne de la Serre) où des abris, en parfait état, sont incorporés aux clôtures en pierres sèches.

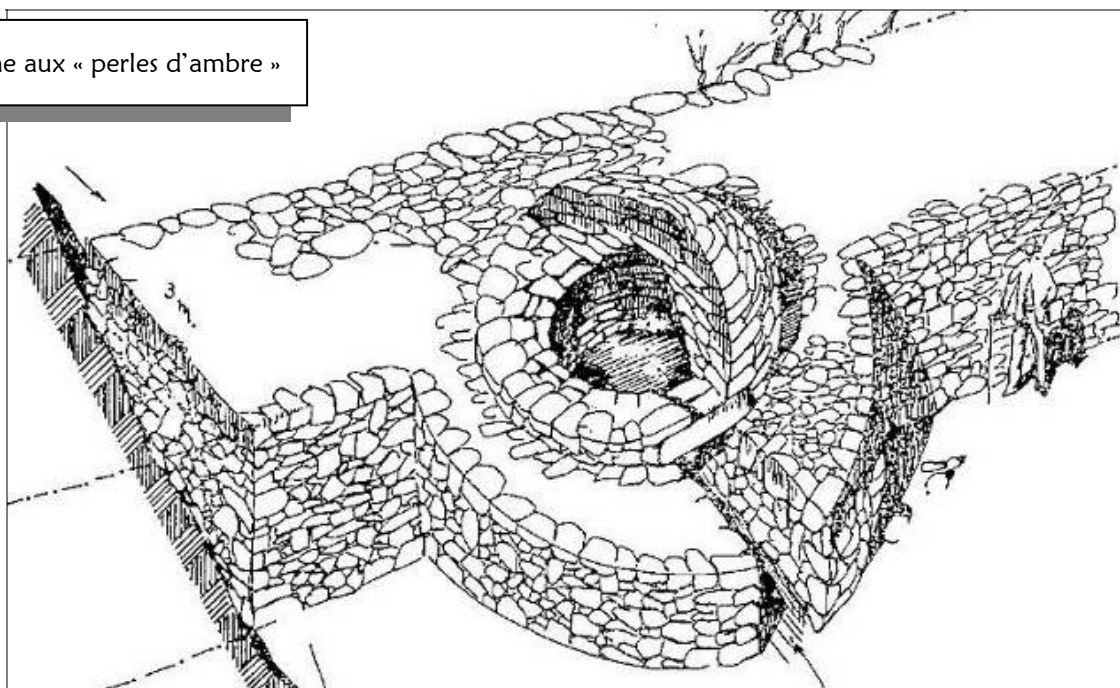
L'ASCOT, avec des moyens très limités, ne peut progresser que très lentement pour rechercher l'origine de ces cabanes (des études sont en cours).

Sur la plaine sud, en limite du plateau principal, plusieurs « tchabanes », déjà répertoriées par M. Busset, P.-F. Fournier ou P. Eychart, ont été redécouvertes dernièrement par l'ASCOT. Pour le moment, une seule a réellement été étudiée. Il s'agit d'une cabane baptisée « la tchabane percée ». Elle se situe en bout d'un imposant mur d'environ 3 m d'épaisseur (voir croquis).



A quelques mètres, incluse dans ce même mur, on trouve une autre « tchabane », malheureusement effondrée, où M. Busset découvrit six perles d'ambre. Quand P. Eychart la dessina il y a plus de quarante ans, elle était encore en très bon état de conservation. De taille imposante, c'était une des rares où un homme pouvait se tenir debout.

Cabane aux « perles d'ambre »



BIBLIOGRAPHIE (pour les deux articles)

BUSSET M. : 1933 : « *Gergovia capitale des Gaules et l'oppidum du plateau des Côtes* » (éd. Delagrave – Paris)

EYCHART P. : 1969 : « *Préhistoire et origines de Clermont* » (éd. Volcans – Clermont-Fd) / 1987 : « *La bataille de Gergovie* » (*Printemps 52 avant J.-C.) Les faits archéologiques. Les sites. Le faux historique.* » (éd. Créer – Nonette) / Cahiers de fouille n° 5 et n° 10

FOURNIER P.-F. : 1933 : « *Les Ouvrages de Pierre sèche des Cultivateurs d'Auvergne et la Prétendue découverte d'une Ville aux Côtes de Clermont* » dans « *L'Auvergne littéraire et artistique* » n° 68

GUICHARD V. et JONES S. : 1996 : « *Clermont-Ferrand "Les Côtes de Clermont/La Plaine de la Mouchette"* » dans Collis J. et alii, Programme de Recherche "Le peuplement des Limagnes d'Auvergne à l'âge du Fer", rapport d'activité de l'année 1994 (S.R.A. Auvergne), p. 37 à 44

GUILLAUMET J.-P. : 1996 : « *L'artisanat chez les gaulois* » (éd. Errance – Paris)

LASSURE L. et REPÉRANT D. : 2004 : « *Cabanes en pierre sèche de France* » (éd. Édisud – Aix-en-Provence)

PROVOST M. et MENNESSIER-JOUANNET C. : 1994 : « *C.A.G. – Le Puy-de-Dôme 63/2* » (Acad. des Inscriptions et Belles Lettres), p. 33 à 40

VALLAT P. : 2006 : « *feuille "Côtes de Clermont"* » dans Darteville H. (coord. 2006) « *L'Atlas topographique d'Augustonemetum, Chef-lieu de cité des Arvernes, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Durtol, Nohanent, Royat (Puy-de-Dôme)* », Projet Collectif de Recherche, Rapport de la seconde année 2006, projet 2007 (SRA-DRAC Auvergne – Clermont-ferrand), p. 94 à 115

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES.

10^{ième} édition de la CLERCO sur les Côtes de Clermont

Venez nombreux !

Elle aura lieu **le dimanche 9 Octobre**, et traversera les communes de Durtol, Nohanent, Orcines, Chateaugay, Cébazat, Gerzat, Aulnat, Lempdes, Clermont-Ferrand, Blanzat, Chamalières, Royat et Saint-Genès-Champanelle. **Au départ de la salle polyvalente de Durtol**, 2 parcours pédestres de 5 et 10 km, 2 parcours VTT de 20 et 40 km et 1 parcours cyclo de 55 km permettront aux participants de découvrir et d'apprécier les magnifiques points de vue du site des Côtes.

http://www.clermontcommunaute.net/index.php?option=com_content&view=frontpage&Itemid=324

Trémonteix dans le magazine « L'Archéologue » N°115 d'août-septembre

Un article de Kristell Chuniaud est paru dans **le numéro 115** de la revue « **L'Archéologue** » dans la rubrique « Découvertes et Actualités » en pages 4 et 5.

Cet article intitulé « L'occupation antique et le sanctuaire domanial de Trémonteix » présente les premières interprétations des vestiges dégagés, confirmant ainsi le **caractère exceptionnel de ces découvertes** !

Fouilles de Trémonteix en « stéréo photos 3D »!

Voici le lien du site de David Romeuf où vous pourrez découvrir de **magnifiques photos en 3D** des fouilles de Trémonteix : <http://www.stereauvergne.fr/albums/archeologie/>

Vous accéderez à l'album consacré à l'archéologie dans lequel vous pourrez voir des photos du sanctuaire des Arènes de Tintignac (Corrèze), des fouilles de Gondole, de Corent, du Carré Jaude2 et de Trémonteix.

Avec des lunettes adaptées, vous aurez une **vision en relief** des vestiges des deux temples et des bassins vinicoles de la *villa* de Trémonteix ! Tout simplement **remarquable** !

Le forum des associations.

Il a été programmé les **24 et 25 septembre à Polydôme**, l'ASCOT, comme les années précédentes sera présente et tiendra son stand habituel pour accueillir nos amis et ceux qui souhaitent connaître nos activités et nos objectifs. Venez nombreux.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Du « *fanum* » à la « Plaine Sud »

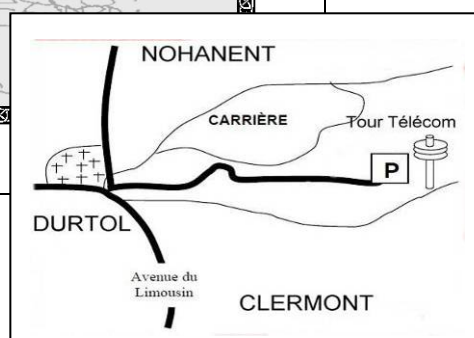
L'ASCOT fera découvrir les patrimoines
naturel, archéologique et vernaculaire

**Samedi 17 septembre
et
Dimanche 18 septembre**

Visite guidée à partir de 14 heures

dernier départ 16 heures

Point de départ des visites:
stand parking de la Tour-Télécom



Bulletin d'adhésion à l'«ASCOT»

Tél. 04.73.37.12.91 – e-mail : ascot@gergovie.fr

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand –

(C.C.P. n° 2 456 - 49 S Clermont-Fd)

Nom / Prénom :

Adresse :

Souhaite adhérer à l'ASCOT. Une carte d'adhérent me sera
adressée en retour. Comprend l'abonnement à notre bulletin.

Adhésion annuelle : 16 € o

Membre bienfaiteur (30 € ou plus) o

Bulletin d'abonnement à «La Chronique de l'Oppidum» à retourner à

ASCOT, 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

Nom / Prénom :

Adresse :

Souhaite recevoir « La Chronique de l'Oppidum ».

Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros)